

<https://ricochets.cc/Liquide-qui-pue-la-mort-pas-de-pause-estivale-pour-le-maintien-de-l-Ordre-de-l-Etat-et-du-capital-7773.html>



# Liquide qui pue la mort : pas de pause estivale pour le maintien de l'Ordre de l'Etat et du Capital



- Les Articles -

Publication date: jeudi 8 août 2024

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

**Ni pause estivale ni trêve olympique pour les outils du maintien de l'Ordre de l'Etat et du capital.**

Toujours plus haut, plus fort et plus vite pour les lois et techniques de répression qui se succèdent non-stop. Dans le capitalisme comme dans le système policier, les innovations abjectes et violentes se succèdent sans discontinuer.

Une technique puante de répression totalement à l'image des rats morts qui s'accrochent au pouvoir jusqu'à des records d'obscénité. Médaille d'or de la tyrannie vicieuse et non avouée.



**Liquide qui pue la mort : pas de pause estivale pour le maintien de l'Ordre de l'Etat et du capital**

## “ RÉPRESSION : LE BRUIT ET L'ODEUR

- Une arme de « dissuasion olfactive » dans les manifestations ? -

**On connaissait le gaz lacrymogène, qui asphyxie et irrite les yeux. Les balles en caoutchouc qui fracturent des os et détruisent des yeux. Les grenades explosives qui arrachent des membres. En terme d'innovation dans l'horreur répressive, la France veut encore repousser les limites.**

**Une commande de nouvelles grenades provoquant un flash lumineux si puissant qu'il aveugle les personnes à proximité a été passé par l'Etat avant l'été. Et des canons à son destinés à causer des dommages auditifs sont en test.** Enfin, des munitions contenant de l'ADN de synthèse sont expérimentées : quasiment impossible à nettoyer et repérables à l'aide d'une lampe ultraviolet, elles permettent d'arrêter, des semaines plus tard, les personnes aspergées par ces marqueurs chimiques.

Anatox propose des « solutions olfactives sidérantes »

**Tous les sens sont attaqués : le toucher, la vue, l'ouïe... il manquait l'odorat.** Le média Reflets révèle l'invention d'armes destinées à répugner et marquer les manifestants. Une trouvaille de la firme Anatox qui « propose aux forces de l'ordre des innovations d'identification ou de dissuasion olfactives ». Ce nouvel outil de « gestion des foules » a été présenté avant les Jeux Olympiques.

**Anatox propose des « solutions olfactives sidérantes ». Concrètement, ces produits pulvérisés à l'aide d'un canon à eau ou de gaz lacrymogènes émettent une odeur nauséabonde censée disperser les foules tellement c'est insupportable.**

Un liquide puant propulsé avec des canons à eau, à haute pression, qui contient une mixture chimique à l'odeur pestilentielle, qui reste sur la peau et les vêtements, pour humilier durablement les victimes : cette arme existe déjà à l'étranger, mais pas n'importe où.

En Israël, les autorités ont mis au point une « skunk water », littéralement « eau de putois ». Un produit de la société Odortec utilisé pour la première fois par l'armée israélienne contre des manifestant-es palestinien-nes en Cisjordanie occupée en 2008. Il s'agissait de punir les habitant-es d'un village qui se révoltaient contre la colonisation.

Les personnes touchées décrivaient l'odeur « comme un mélange d'excréments, de gaz nocifs et d'un âne en décomposition », qui peut provoquer des vomissements. Le produit se lave très difficilement et peut imprégner les tissus pendant des mois. Plus récemment, cette « skunk water » a été utilisée sur des citoyens israéliens qui manifestaient contre Netanyahou.

**En France, des CRS avouaient en 2018 avoir déjà mélangé l'eau de leurs canons à eau avec des « matières premières principalement utilisées ont des origines diverses : poudre de cornes et sabots de bovins, plume broyée, sang, de pétrole ». Une eau moussante à base de « protéines », selon les confidences d'un CRS dans un article du Parisien.**

**À l'époque, ce mélange nauséabond était encore artisanal. Le produit proposé par Anatox, s'il est utilisé, franchirait une étape supplémentaire. D'autant plus que l'entreprise propose aussi des produits odorants spécifiques et plus discrets, tirés au LBD, qui permettent de repérer ultérieurement des manifestants visés à l'aide de chiens renifleurs.**

Décidément, la répression pue et donne la nausée, au sens littéral.

(post de Contre Attaque)

- ▶ Autre exemple récent de l'extrême répression orchestrée par un régime politique écocidaire et anti-démocratique. En Occitanie comme ailleurs, la violence extrême du business as usual et des mafias économique-politiques passent bien avant les exigences vitales de l'écologie :

[130 poursuites, 60 procès... Le bilan de la répression des opposants à l'A69](#) - La coordination anti-rep de l'A69, qui regroupe des collectifs d'opposants au projet d'autoroute, a comptabilisé les gardes à vue, poursuites et détentions subies par les militants. Des dizaines de procès sont à venir.

Des centaines de gardes à vue, 130 personnes poursuivies, 60 procès passés et à venir, 7 personnes placées en détention, 44 personnes sous contrôle judiciaire et 27 privées de territoire... C'est le bilan de la répression subie depuis le début des travaux de l'A69, en février 2023, par les opposants au projet. Un comptage établi par la coordination anti-rep de l'autoroute (ARA), qui regroupe des collectifs menant la fronde, et publié dans un communiqué jeudi 8 août. Dans le détail, une personne a été condamnée et a purgé quatre mois de prison ferme, une autre six mois. Quatre militants ont écopé de six mois d'emprisonnement avec aménagement de peine, sous bracelet à domicile.

(...)

« Quel que soit le combat que l'on mène, on doit respecter les forces de l'ordre. Vous pouvez repartir sur vos zad et faire passer le message : le parquet sera intransigeant », a lâché le procureur

(...)

J'étais forcément coupable parce que j'étais sur place. J'étais coupable d'être contre l'A69 », analyse la militante

« Je ressens **le poids d'un procès politique dont les enjeux me dépassent totalement**. La question ne portait pas sur les faits. Il ne s'agissait pas de déterminer si j'avais jeté des cailloux. J'étais forcément coupable parce que j'étais sur place. J'étais coupable d'être contre l'A69 », analyse la militante. Le verdict est tombé : un an de prison avec sursis et deux ans d'interdiction de paraître dans le Tarn. « Pour moi, ça veut dire : range-toi, arrête de militer », conclut la militante, qui a fait appel de la décision.

(...)

**Selon la coordination anti-rep de l'A69, qui détaille le traitement judiciaire des militants, le cas de Loup n'est pas isolé et trahit une « méthode » pour « affaiblir la lutte ». D'abord, « procéder à des "interpellations d'opportunité", c'est-à-dire attraper des personnes aléatoirement ». Puis « imposer une garde à vue en prétextant un important délit prononcé sans preuve, tel que violences sur agents ». Dans les tribunaux, « la défense est très souvent méprisée dans des procédures judiciaires accélérées, et avec une présomption de culpabilité », estime l'ARA.**

(...)

L'opposition à ce projet défendu au plus haut niveau de l'État fait l'objet d'une « politique pénale particulière », d'après l'avocate.

(...)